



Groupe Scolaire Jacques Majorelle



GROUPE SCOLAIRE OSUI Jacques MAJORELLE

Lot vivrier n°3. – Targa – 40140 Marrakech

Mèl : direction.marrakech@mlfmonde.org

Site : <http://site.mlfmonde.org/majorelle/>

Tél. primaire : 05.24.49.04.40

Tél. collège: 05.24.39.29.82

Fax : 05.24.39.22.96

PROCOLE SANITAIRE du GS Jacques Majorelle

Rentrée scolaire 2020

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit les autorités marocaines à adopter l'enseignement à distance en premier lieu. L'enseignement en présentiel peut être demandé par les parents qui le souhaitent. Les familles qui s'engagent pour un enseignement en présentiel pour leur enfant devront remplir, et signer le formulaire dédié à cet effet pour **le remettre à l'établissement (à la loge) avant le jeudi 3 septembre, 13h.**

Le fonctionnement du GS Majorelle en présentiel reposera sur le **principe fort suivant** :

Garantir un accueil des usagers du GSJM dans des conditions de santé et de sécurité optimales dans le cadre d'un protocole sanitaire strict tenant compte des contraintes organisationnelles, administratives, psychologiques et pédagogiques.

PRECONISATIONS

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

I. Information préalable des familles :

- a. Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- b. Les parents ont l'obligation d'informer l'établissement si un cas est détecté au sein de la famille.
- c. Les élèves du CM2 à la 3ème se rendent dans l'établissement avec leur masque « grand public » (acheté dans le commerce ou artisanal) qu'ils doivent porter dès l'entrée dans l'établissement. Ils en apportent un par demi-journée de présence. Il est prudent d'en prévoir un de rechange.
- d. Les familles sont invitées à fournir du gel hydroalcoolique, des mouchoirs en papier à leur enfant et une serviette essuie-mains (changée tous les jours) à l'élémentaire et au collège.
- e. Les familles s'engagent au respect strict des horaires.
- f. Les familles sont informées qu'un non-respect délibéré des règles sanitaires par leur enfant aura comme conséquence le refus d'accueillir l'enfant par la suite.

- Pré-rentrée étalée sur 2 jours
 - En présentiel: hybride avec gestes barrières
- Au cycle 1, tous les élèves sont accueillis par demi-groupe** les lundis, mardis, jeudis et vendredis (matin seulement). Les PS sont accueillis le matin seulement.
- Cycles 2, 3 et 4**, Les élèves sont accueillis dans les salles de classe par **demi-groupe** (15 à 16 élèves par salle de 60 m²). La présence des élèves sur le site est répartie sur 2 jours à deux jours et demi selon les niveaux. Les deux jours (et demi) passés à la maison donnent lieu à des travaux asynchrones (activités proposées par les enseignants – supports numériques privilégiés).

- g. Les parents ne seront pas reçus dans l'établissement. En cas de nécessité : visite possible sur rendez-vous uniquement, accueil avec un masque et lavage des mains obligatoire.
- h. **Exception pour le 7 et le 8 septembre uniquement pour la rentrée en maternelle : un parent masqué autorisé.**

II. Entrées et sorties

a. Entrées

Élémentaire : Les élèves se présentent à l'entrée principale à 8h15. Ils respectent le cheminement proposé et la signalétique de distanciation placée au sol. Ils entrent, se soumettent aux mesures barrières (pédiluve - lavage des mains) et se rendent dans la salle de classe. Leur enseignant les attend à la porte de celle-ci et prend leur température.

Maternelle : A compter du 9 septembre les parents accompagnent leur enfant jusqu'au petit portail, où ils sont pris en charge.

Ils respectent le cheminement proposé et la signalétique de distanciation placée au sol.

La température est prise à l'entrée en classe.

Collège : Les élèves se présentent à l'entrée principale à 8h15. Ils respectent le cheminement proposé et la signalétique de distanciation placée au sol. Ils entrent, se soumettent aux mesures barrière (pédiluve - lavage des mains) et se rendent dans la salle de cours. Leur enseignant les attend à la porte de celle-ci et prend leur température.

Les adultes autorisés à entrer dans l'établissement sont soumis aux règles d'hygiène : pédiluve, désinfection des mains et prise de température à l'entrée.

b. Sorties

Maternelle : les demi-groupes sont accompagnés au petit portail aux horaires suivants : PSMSA et PSMSB : à 12h20 et 16h15 - GSA et GSB : à 12h30 et 16h05

Les enfants sont alignés les uns derrière les autres sur l'allée avec les adultes qui en ont la charge. Les enfants sont appelés au fur et à mesure de l'arrivée des parents.

Élémentaire : Le dernier adulte en charge du groupe l'amène au portail défini par niveau.

CP et CE1 : Sortie par le portail de droite (pompiers). Classe A s'aligne côté mur de l'école. Classe B s'aligne le long du gymnase. Les enseignants sont au portail et appellent les enfants au fur et à mesure de l'arrivée des parents. CPA et CPB : à 12h20 et 16h15 - CE1A et CE1B : à 12h30 et 16h05

CE2, CM1 et CM2 : Sortie par le portail central. Classe A s'aligne côté garage des motos. Classe B s'aligne côté gymnase. Les enseignants sont au portail et appellent les enfants au fur et à mesure de l'arrivée des parents.

Horaires décalés selon les niveaux :

CE2A et CE2B : à 12h20 et 16h05 (déplacement par l'escalier qui descend vers la salle des maîtres

- Les élèves du collège et du CM2 doivent porter un masque dès l'entrée au collège (fourni par la famille).
- Prise de température systématique à l'entrée de la classe pour tous (mise en attente si >37,5°). Si après 10 mn T° toujours supérieure à 37.5, appel des parents pour récupérer l'enfant.
- Lavage des mains au gel systématique aux entrées (distributeurs à pédale)
- Maternelle : mesures barrières + attente à l'entrée avant transfert vers salle de classe par groupe de 5 élèves avec l'ASEM)
- respect des horaires impératif de part et d'autre
- Gestion des flux à l'extérieur de l'établissement : les zones d'attente seront matérialisées



CM1A et CM1B : à 12h25 - CM2A et CM2B : à 12h30

Collège : les élèves sortent de classe et se placent dans la queue pour sortir (signalétique au sol), sous la surveillance des AED.

III. Port des masques

- a. **Pour les personnels du GSJM et les prestataires**, le port d'un masque « grand public » est obligatoire au sein de l'établissement.
Le GSJM met à disposition de ses personnels au sein de l'établissement des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans l'établissement.
- b. **Pour les élèves**,
 - Les élèves des écoles maternelles ne porteront pas de masque.
 - Pour les élèves des écoles élémentaires jusqu'au CM1 inclus, le port du masque n'est pas obligatoire.
 - Pour les élèves de CM2, et les collégiens, le port du masque « grand public » est obligatoire au sein de l'établissement.
- c. Avant toute manipulation du masque, la personne doit se laver les mains (ou gel hydroalcoolique).

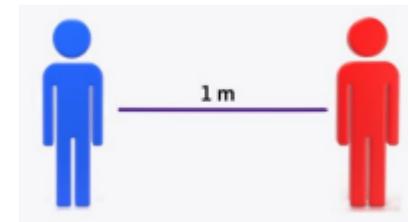
IV. Lavage des mains

- a. Les élèves se lavent tous les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée dans l'établissement
- b. Après la récréation du matin, au retour en classe, les élèves se passent les mains au gel hydroalcoolique, dans la salle de cours.
- c. A chaque fois qu'un élève se mouche ou éternue : nettoyage des mains.
- d. A chaque fois qu'un élève se rendra aux toilettes : nettoyage des mains (savon et serviette en papier à usage unique)

V. Distanciation sociale

Elle permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

- a. Les espaces clos (salles de classe, réfectoire...) et les espaces extérieurs (cours...) sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans tous les espaces, une surface de 1m² minimale est à disposition de chaque élève.
- b. Respect des sens de circulation selon la signalisation
En classe, un par table (double), qui restera à la même place durant tout son temps de présence
Aux toilettes, marquage au sol pour les grands sanitaires : Espace limité à 3 élèves selon les lieux. Limité à 1 élève dans les sanitaires à l'étage (élémentaire).



- Plan de circulation en vigueur, matérialisé au sol.
- Sanitaires: espace limité à 1 ou 2 élèves selon la taille.
- Maintien de la porte de l'espace sanitaire ouvert.
- Signalétique au sol dans les cours pour définir les zones affectées à chaque groupe.

Temps de pause :

4 demi-groupes maximum dans la cour – chaque demi-groupe sur une zone : à l'école, les récréations sont décalées (10h15-10h30, cycle 2 - 10h30-10h45, cycle 3).

Au collège, récréations raccourcies et décalées.

c. Temps de repas

-au collège : organiser des rotations par demi -groupe pour les repas au snack. Exclusivement panier repas fourni par un prestataire.

-À l'école : impossible d'envisager le repas des maternelles avec ces contraintes.

En élémentaire : en fonction du nombre d'animateurs APE, prévoir des temps de repas par classe (et dans les classes) aussi.



VI. Salles de cours

- a. Un demi-groupe occupe une seule salle de classe par jour et chaque élève a une même place sur la journée (selon planning). Chaque élève utilise SON propre matériel ; pas de prêt de livre, crayon, cahier, ni avec le professeur ni avec d'autres élèves.
- b. **Seule exception** : cours de sciences dans les salles dédiées : désinfection des surfaces entre chaque groupe.
- c. Les professeurs changent donc de salle – ils apportent leurs feutres de tableau (et un tampon effaceur) qu'ils gardent avec eux ; ils ont le matériel nécessaire pour nettoyer le bureau, la télécommande, le clavier de l'ordinateur lorsqu'ils arrivent et/ou partent.
- d. Les classes seront réagencées et au préalable installées avec une chaise devant chaque place occupée. Le bureau professeur aura été rangé, aucun matériel personnel ne reste sur le bureau.
- e. CDI : les élèves se nettoient les mains à l'arrivée.
Nettoyage des livres et mise en quarantaine 5 jours au retour des livres prêtés.
Au CDI, espacement à respecter d'1 m avec des effectifs allégés.

- signalétique sol / signalétique sur les tables (places condamnées)
- Distributeur de gel dans chaque salle de classe gel à disposition + lingettes désinfectantes.

VII. Entretien – désinfection des locaux

- a. Avant la rentrée des élèves et des professeurs, grand nettoyage et désinfection des locaux et du matériel et séance de formation à tous les agents pour revoir toutes les règles d'hygiène, la désinfection et les gestes barrières.
- b. Nettoyage des vestiaires EPS avant changement de classe
- c. Un nettoyage minutieux des surfaces extérieures (rampes et poignées toutes les 2 heures) et des sanitaires toutes les 2 heures.

- Un planning de passage pour surfaces à nettoyer est établi
- aération constante des salles.

- d. Planning journalier de nettoyage des salles de classes (tables, chaises, poignées, interrupteurs...) avec signature de l'agent.
- e. S'assurer qu'il y a toujours du savon dans les sanitaires
- f. Les élèves et les professeurs se chargeront du nettoyage des claviers informatiques avant et après usage. Prévoir produits désinfection de surface sur lingette à passer sur clavier.
- g. **Les salles de classe doivent être constamment aérées : laisser une porte ou une fenêtre ouverte.**
L'utilisation des climatiseurs est possible à cette condition (+ entretien régulier des filtres)
- h. Prévoir une désinfection des mobiliers à chaque changement d'utilisateur avec chiffonnettes lavables ou du papier absorbant (par les élèves)
- i. Les ASEM se chargeront de la désinfection du petit matériel de classe et objets touchés par les enfants en maternelle à la fin de la classe.
- j. Désinfection du matériel de ménage en fin de service.
- k. Nettoyage des surfaces : produits habituels. Désinfection des surfaces après nettoyage : javel à 0,5% de chlore. Les produits à base d'alcool (alcool ménager avec 70 % d'éthanol). Pour les claviers informatiques : chiffonnettes lavables à base d'alcool ou des lingettes.

- Les enfants n'échangent pas de matériel : achat d'une trousse en maternelle, **travail par groupes fixes, déterminés**
- Installation dans les salles de classe un flacon vaporisateur de produit désinfectant pour les surfaces du mobilier + papier absorbant.

VIII. Public extérieur- regroupements

- a. Pas d'entrée au collège de publics extérieurs non autorisés au préalable par l'équipe de direction.
- b. Si accueil d'une personne autorisée : port d'un masque, nettoyage des mains au gel, distanciation d'un mètre minimum.
- c. Aucun regroupement de plus de 10 personnes excepté les demi-groupes classes.

- le RDV téléphonique ou en visio est à privilégier.
- Entrée uniquement sur RDV.

IX. Détection cas suspect – cas avéré

- a. Un élève (un adulte) dont le cas est suspect est géré par le CPE / la direction de l'école ou de l'établissement en lien avec la famille
Il est isolé dans l'ancienne infirmerie du collège, en attente de remise à la famille le plus tôt possible.
Communication du diagnostic à la direction.
- b. Si cas avéré, éviction de 14 jours de l'élève et de toute la zone mise en contact avec cet élève (ou cet adulte), voire fermeture de l'établissement (en application des consignes locales).
- c. Espace dédié : ancienne infirmerie (école+ clg) pour isoler un cas suspect.

- Appel et Information de la famille pour prise en charge – gestion par direction/vie scolaire.
- Information des autorités et des contacts.
- Obligation des familles d'informer si cas avéré dans l'entourage.